

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 17 décembre 2015

Le 17 décembre 2015, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absents ayant donné pouvoir : Monique LE CREN à Annie LE GOFF

Secrétaire : Natacha SANNIER

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 12 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est adopté.

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Annie LE GOFF a assisté à une journée d'informations sur les commerces en zone rurale organisée par BRUDED le mercredi 16 décembre. Plusieurs exemples ont été cités et les organismes d'aides aux collectivités locales en la matière ont été présentés, notamment l'EPF (Etablissement Public Foncier) de Bretagne.

Une réunion des jeunes a eu lieu le samedi 12 décembre concernant le local jeunes et le futur projet de parc multisports. Les jeunes ont beaucoup d'idées. La peinture dans le local jeune devrait être réalisée par les jeunes pendant les vacances scolaires.

1) TRAVAUX DE VOIRIE – TROTTOIR RUE DE LA MAIRIE

André PERON, adjoint aux travaux, rappelle au Conseil Municipal les exigences de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) va être élaboré par le Cabinet Nicolas, suite au marché groupé avec d'autres communes du secteur. Nous savons d'ores et déjà que le trottoir reliant la mairie à l'église doit être élargi à 1,40m. Etant donné les travaux de sécurisation et d'effacement des réseaux en cours sur la rue de la mairie, il est proposé de réaliser les travaux d'élargissement du trottoir en même temps. L'entreprise COLAS propose un devis de 9246,20€ HT que Monsieur PERON soumet au vote du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser les travaux avec l'entreprise COLAS pour un montant de 9246,20€ HT
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2) AMENAGEMENT FONCIER – DEMARRAGE DE LA PROCEDURE

Alain PERRON, adjoint en charge du suivi de l'aménagement foncier, informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental, lors de son assemblée des 16 et 17 décembre, vient tout juste d'ordonner le lancement de la procédure d'aménagement foncier sur le territoire communal suite à la réception des prescriptions de la DDTM. Le cabinet retenu par le département lors de son appel d'offres est le cabinet AXIS Conseils, dont la maison mère est située à Orléans.

Le Président du Conseil Départemental a d'ores et déjà pris un arrêté fixant les autorisations de coupes de bois (chauffage et/ou entretien). Alain PERRON précise que les personnes souhaitant améliorer des parcelles, en arasant notamment les talus, doivent déposer une demande en mairie et consulter la pré-étude écologique réalisée par le cabinet Le Bihan Ingénierie qui classe l'ensemble

des talus du territoire. Une réunion de la CCAF est prévue le 22/12 à 14h30 pour préparer le classement des terres qui devrait avoir lieu en début d'année 2016.

3) ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de Consultassur concernant l'assurance des risques statutaires du personnel.

2 offres ont été reçues :

	<u>SMACL</u>	<u>CNP</u>
CNRACL	5,95%	7,44%
IRCANTEC	1,60%	1,65%

Les garanties proposées sont identiques à celles en cours et la SMACL s'engage à maintenir le taux pour les 3 premières années contrairement à CNP qui ne s'engage pas sur le taux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la SMACL uniquement pour les agents CNRACL avec les mêmes garanties que le contrat actuel.
- Ne pas souscrire d'assurance des risques statutaires pour les agents IRCANTEC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4) PHOTOCOPIEURS

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour revoir les coûts des photocopieurs et d'étudier des offres de location de photocopieurs.

5) TARIFS 2016

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE (rez-de-chaussée)

Manifestation	Association ou particulier de la commune	Association ou particulier extérieur à la commune
Assemblée générale, Congrès, réunion publique	50 €	90 €
Spectacle à but lucratif	100 €	200 €
Bal ou fest-noz	100 €	150 €
Buffet, goûter ou café d'enterrement, réunion avec vin d'honneur, spectacle à but non lucratif	100 €	150 €
Repas	120 €	250 €
Sonorisation salle municipale	30 €	50 €

Le forfait nettoyage (50€) est compris dans le montant de la location. Il pourra être déduit pour cas particulier, sur décision du Maire.

Les associations de la Commune pourront bénéficier une fois par an de la location de la salle municipale au tarif de 50€ (coût du nettoyage).

Par ailleurs, un acompte de 30% sera demandé à la réservation.

Réunion mensuelle avec utilisation de la cuisine (forfait annuel)	590 €
Chèque caution pour sono	300 €
Chèque caution réservation salle	300 €
Forfait annuel « association »	270 €
Réveillon (professionnel)	300 €

SALLE MUNICIPALE – Sous-sol

Manifestations	Association ou particulier de la commune	Association – Particulier extérieur à la commune	Nettoyage
Manifestation à but lucratif	20 €	40 €	A la charge de l'organisateur

GARAGES – RUE DES MARRONNIERS

Location mensuelle : 35 €

CONCESSIONS CIMETIERE (3,35m²) ET COLUMBARIUM (1m²)

Le prix s'applique au m² :

15 ans : 55 €

30 ans : 90 €

50 ans : 115 €

CAVEAU COMMUNAL

Par mois pour les 2 premiers mois : 7,20 €

A compter du 3e mois : 31,00 €

MATERIEL

Podium : 130 € par manifestation

Ganivelles : gratuites

BIBLIOTHEQUE - MAIRIE

Abonnement annuel famille : 15,00€

Abonnement Ecole Ar Milad : Gratuit

Abonnement ALSH intercommunal : Gratuit

Participation aux animations : 2€ / animation payante

Photocopie et impression internet: 0,20€ / page A4, 0,30€ / page A3 et copie A4 RV, 0,50€ / page A3

RV, 0,10€ / à partir de 50 copies, 0,30€ / copie couleur A4,

0,60€ / copie couleur A3

Photocopies et impression internet association communale : Noir et blanc et bicolore gratuits, 0,30 € /

A4 couleur, 0,40 € / A3 couleur

Fax : 0,50€ / envoi et 0,20 € / réception

A l'unanimité, les tarifs présentés ci-dessus sont adoptés par le Conseil Municipal pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal reporte le vote des tarifs assainissement au début de l'année 2016 dans l'attente d'éléments chiffrés sur le coût du service.

QUESTIONS DIVERSES

Nathalie BOULBEN et Christian LE FLOCH interviennent au nom de l'opposition municipale :

« Force est de constater que les commerces du bourg de Lanvégen rencontrent des difficultés. Par ailleurs on observe que l'habitat de notre bourg se dégrade. En effet de nombreuses maisons demeurent inhabitées, certaines tombent en ruine. Cela donne une mauvaise image de notre commune à qui traverse notre bourg.

Cette situation appelle une action forte et déterminée pour y remédier.

Aussi nous pensons que l'intérêt général commande à orienter les investissements de la commune autour d'un projet structurant pour le bourg de Lanvégen afin de le re-dynamiser et le rendre plus attractif. Par exemple, en réhabilitant l'habitat vacant et en le proposant à la location/vente en ciblant les personnes âgées et les jeunes ménages.

Une population plus nombreuse dans le bourg, c'est plus de clients pour les commerces, c'est des classes qui se maintiennent à l'école.

Par ailleurs, la Commune, tout le monde en est d'accord, présente des atouts touristiques (rivières poissonneuses, chemins de randonnée, patrimoine...). Aussi conviendrait-il de bâtir un projet de gîte étape pour randonneurs équestres et pédestres. Ce projet pourrait être proposé au cofinancement de RMC, du Département et de la Région.

Enfin développer l'emploi reste évidemment une priorité mais toute action dans ce domaine, sauf exception, doit s'inscrire dans un projet plus global mené à l'échelle du territoire de RMC ou du pays COB. Dans ces instances, nous pensons qu'il faut s'attacher à :

- *promouvoir des projets qui engagent l'avenir du territoire. A ce titre la fibre optique doit être une priorité pour attirer les industries.*
- *encourager une paysannerie en phase avec les préoccupations actuelles des citoyens (enjeux sanitaires, réduction CO2) : cela passe par exemple par la création de valeur ajoutée locale, les circuits courts...*

Bientôt, nous aurons à voter le budget 2016. Une proposition de budget qui traduirait l'intérêt général en s'inscrivant dans une vision à moyen/long terme comme nous venons de l'exposer, recevrait un accueil favorable des élus de l'opposition municipale. »

Suite à cette intervention, Alain PERRON fait remarquer qu'il existe déjà des actions organisées par l'intercommunalité pour la promotion des circuits courts.

Marie-José CARLAC rappelle qu'en début de séance Annie LE GOFF a fait un compte-rendu de réunion à laquelle elle a assisté sur les commerces en zone rurale. Ils ont bien conscience du problème des commerces en centre-bourg.

Alain PERRON informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous s'est tenu avec la responsable du service déchets ménagers de Roi Morvan Communauté pour évoquer l'accessibilité, la sécurité et l'embellissement autour des containers et points d'apports volontaires. Elle a fait remarquer que les travaux et matériaux liés à l'embellissement ne sont pas pris en charge par Roi Morvan Communauté et sont donc à la charge de la Commune s'ils doivent être réalisés.

Christian LE FLOCH présente quelques éléments sur une récente réunion d'Eau du Morbihan. Le Conseil Départemental ne subventionnera plus les travaux sur le service de l'eau. Une hausse de 2% sur la facture d'eau est prévue. L'objectif à suivre est de faire payer l'eau plus chère aux industriels pour plus d'équité entre les particuliers, les collectivités et les industries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.